

Bilan régional du cerf de Virginie de la zone 5 est en 2024

Direction de la gestion de la faune de l'Estrie, de Montréal, de la Montérégie et de Laval



Mise en contexte

L'abondance des populations de cerfs de Virginie au Québec varie entre les régions, principalement selon la qualité de l'habitat et la rigueur de l'hiver. Les modalités de gestion du cerf sont ainsi adaptées pour tenir compte des particularités de chaque zone de chasse. Ce bilan régional présente une synthèse de l'état des populations de cerfs dans la zone 5 est, basée sur les tendances de certains indicateurs du système de suivi du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Cette zone est située dans la région de l'Estrie.

Portrait général de la zone

La zone de chasse 5 est, créée en 2002, a une superficie de 906 km², dont environ 746 km² d'habitat propice au cerf. Celui-ci se trouve principalement dans le paysage agroforestier de l'ouest de la zone, associé au domaine bioclimatique de l'érablière à tilleul.

L'indicateur de la rigueur de l'hiver pour le cerf (NIVA) montre que, depuis 2010, la majorité des hivers dans la zone sont de rigueur faible, ce qui favorise la croissance des populations.

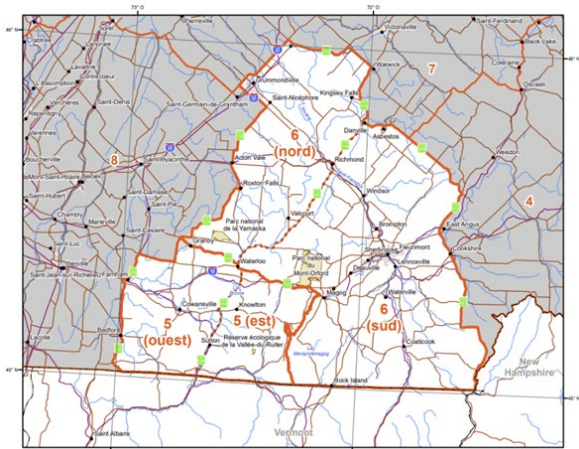


Figure 1. Carte de la zone de chasse 5 est.

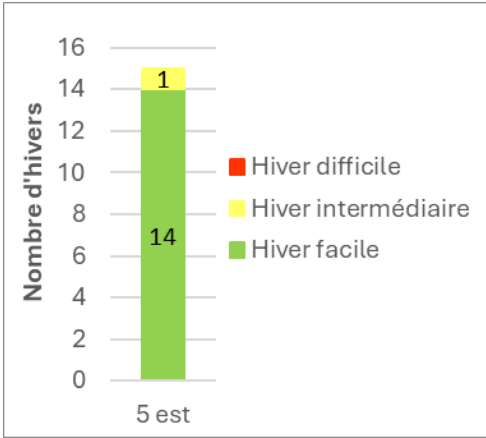
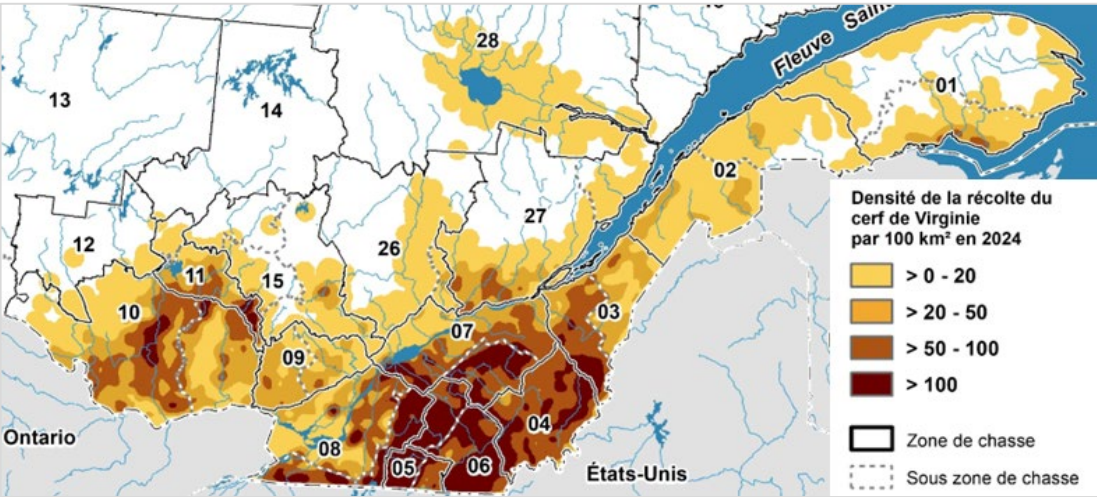


Figure 2. Nombre d'hivers selon leur rigueur pour le cerf, évaluée par l'indice NIVA (jours-centimètres d'enfoncement dans la neige) de 2010 à 2024 pour la zone 5 est.

Hiver facile : < 3 000 jours-cm;
intermédiaire : de 3 000 à 4 999 jours-cm;
difficile : ≥ 5 000 jours-cm.

Portrait de la chasse sportive

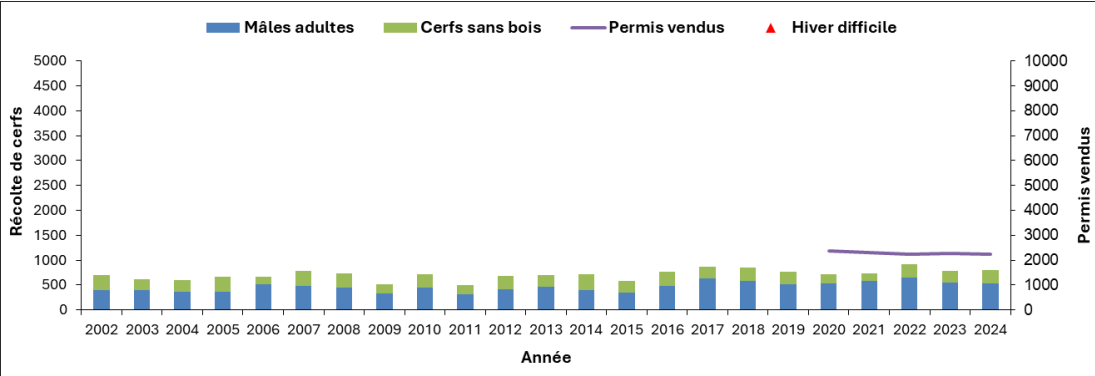


Les densités de cerfs sont particulièrement élevées dans la partie ouest de la zone 5 est.

Figure 3. Densité de la récolte (cerfs/100 km²) en 2024.

Saviez-vous que?

En 2024, au Québec, 15 % des chasseurs de cerf se sont procuré un permis supplémentaire (soit 21 774 chasseurs sur les 142 112 adeptes). De ceux-ci, 16 % ont récolté un deuxième cerf (3 520 chasseurs). La grande majorité (2 243 chasseurs) ont récolté un mâle adulte et un cerf sans bois ou bien deux cerfs sans bois, alors que 1 277 chasseurs ont récolté deux mâles adultes. La récolte du deuxième cerf représente à peine 6 % de l'ensemble de la récolte de cerfs faite sur le continent et n'exerce pas de pression indue sur les populations de cerfs ni sur un segment de celles-ci.



En 2024, la récolte de mâles adultes est demeurée stable par rapport à 2023, alors que la récolte de cerfs sans bois a augmenté de 13 %.

Figure 4. Évolution de la récolte de cerfs, de la vente de permis et de l'occurrence d'hivers difficiles (NIVA) dans la zone 5 est. Note : Le permis de chasse au cerf est associé à la zone depuis 2020.

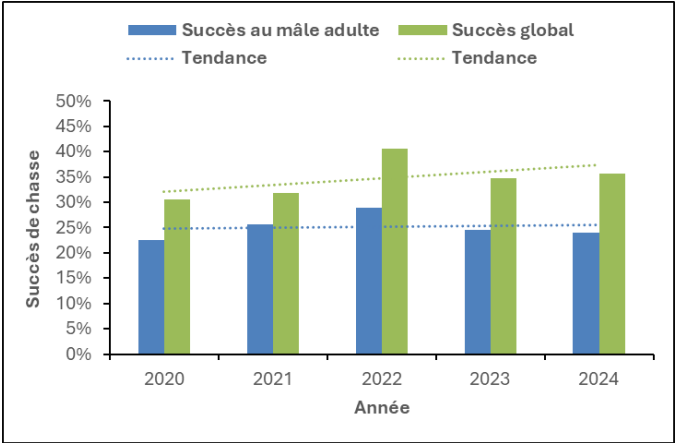


Figure 5. Évolution du succès de chasse (% des chasseurs ayant récolté un cerf) dans la zone 5 est.

Constats généraux

Le relief montagneux de la zone 5 est offre un habitat de moindre qualité pour le cerf que la zone 5 ouest. Les hivers sont presque toujours cléments dans la zone 5 est et les populations de cerfs sont donc peu affectées par la rigueur de l'hiver. Les modalités de gestion en place permettent de tendre vers un équilibre naturel tout en maintenant des densités de cerfs intéressantes pour la chasse.

Saviez-vous que?

La récolte de cerfs sans bois : un outil de gestion essentiel

Depuis 2020, un tirage au sort pour l'obtention du permis de chasse au cerf sans bois est offert dans la zone 5 est. Cette mesure permet de réguler la croissance notable de la population de cerfs observée dans plusieurs secteurs de cette zone. En raison, notamment, de la taille restreinte de la zone 5 est et des variations locales de la densité de cerfs, le nombre de permis délivrés demeure significativement plus bas que dans certaines zones avoisinantes.

On détermine le nombre de permis de chasse au cerf sans bois chaque printemps pour chaque zone, en se basant sur les données de suivi des populations et en tenant compte de la rigueur de l'hiver qui vient de se terminer.

Cette approche permet d'adapter le nombre de permis à la situation de chaque territoire et contribue à une gestion responsable et durable de la ressource.

Pour en savoir plus sur le cerf de Virginie

Statistiques de récolte



Cerf de virginie



Plan de gestion



Système de suivi



Chasse au cerf



Fin de semaine de la relève

